



RAPPORT ANNUEL 2023

sur le prix et la qualité du service public en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés





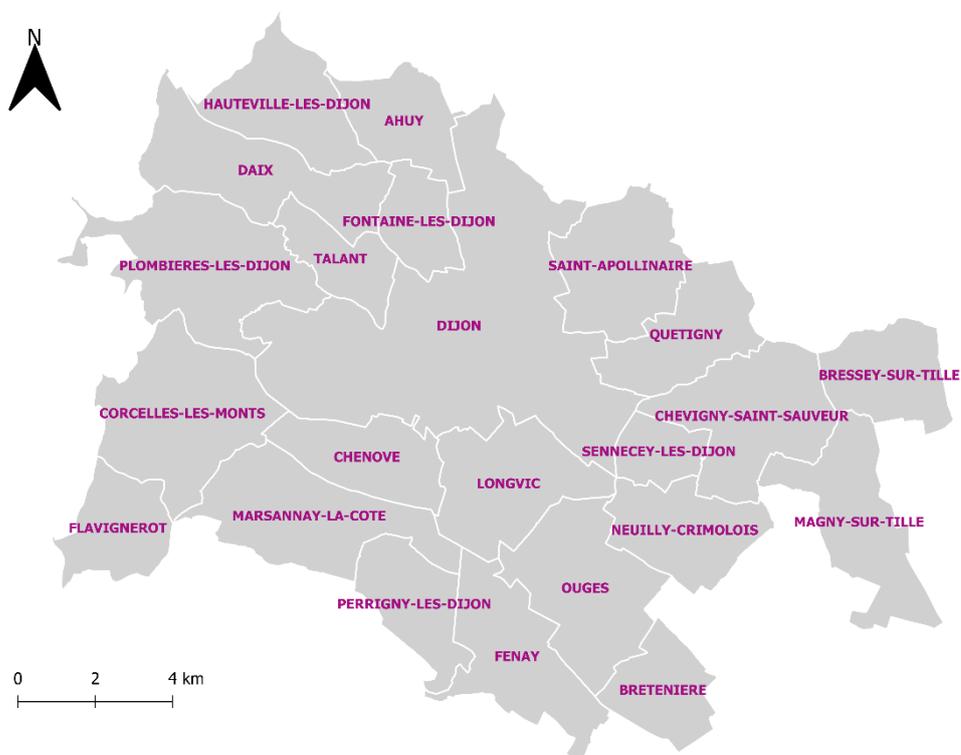
UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
DIJON MÉTROPOLE
TÉL : 03 80 50 37 21

DIJON MÉTROPOLE
40 AVENUE DU DRAPEAU
BP 17510 DIJON CEDEX

Dijon métropole	1
Temps forts 2023	8
Prévention	14
Collecte.....	22
Traitement	32
Indicateurs financiers	39
Annexes.....	46

Dijon métropole

LE TERRITOIRE DE DIJON METROPOLE



Dijon métropole regroupe 23 communes pour une population de 262 311 habitants (INSEE, 2023). Malgré une dominante urbaine, plusieurs zones présentent des caractéristiques rurales jusqu'à urbaines denses, générant ainsi des performances différentes selon les secteurs.

Dijon métropole gère pour le compte de ses communes les compétences prévention, collecte, tri et traitement des déchets.

262 311 habitants (source INSEE)

23 communes adhérentes

73% de taux d'habitat vertical

LA DIRECTION VALORISATION DES DECHETS



La direction valorisation des déchets est rattachée à la Direction Générale Déléguée Espace Public et Cadre de Vie de Dijon métropole.

Cette direction agit sur des missions variées dont notamment la mise à disposition des contenants de collecte et de composteurs individuels, la collecte des différents flux de déchets ainsi que le pilotage des projets relatifs à l'économie circulaire. Elle gère également les contrats de collecte des gros producteurs d'ordures ménagères. Une partie de ces compétences sont déléguées via des contrats de prestation.

Une fois collectés, les déchets sont envoyés vers des filières de traitement diverses, parmi l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), le centre de tri, les plateformes de compostages et de stockage du verre ou les déchetteries des particuliers.

51 employés au sein de la Direction valorisation des déchets

208,5 jours de formation dispensées aux agents de Dijon métropole dans le cadre du plan de formation (incendie, SST, égalité/diversité, préparation à des concours, habilitations...)

LES MISSIONS ET COMPETENCES



Organiser, gérer

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres.

La gestion multi-filières des déchets du territoire représente un point essentiel pour la collectivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Dijon métropole assure en régie la gestion de l'unité de valorisation énergétique. La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires de services.

Former, informer

La Direction Valorisation des déchets réalise des actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets. Dix ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur le terrain. Parmi leurs missions, ils sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment au compostage, animent des ateliers auprès des écoles et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

Collecter, traiter, valoriser

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Dijon métropole pour les 262 311 habitants des 23 communes qui la composent. D'autres collectivités lui ont confié, via un marché ou une entente territoriale, le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.



Partager, développer

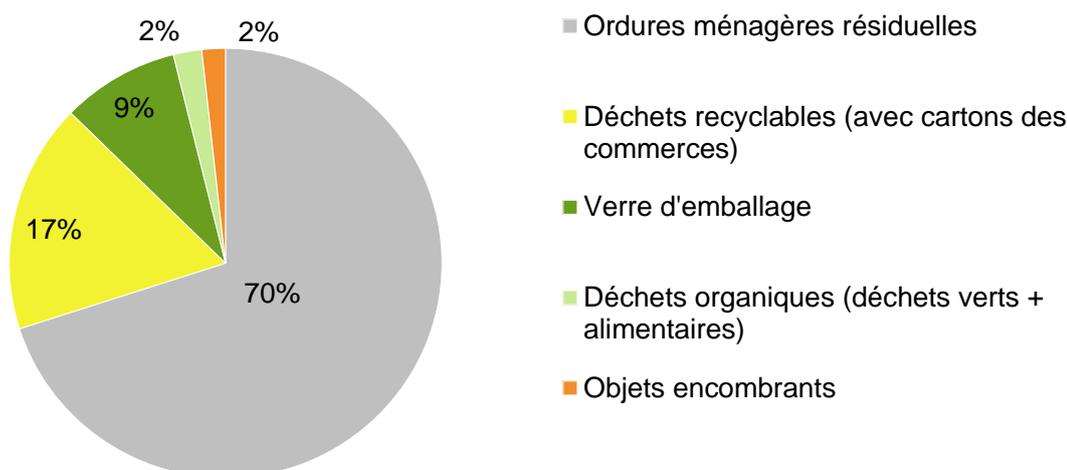
La participation de Dijon métropole aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, le Centre National du Recyclage, France Urbaine...) permet un partage d'expériences facilité avec d'autres territoires.

LES CHIFFRES CLES



Les déchets ménagers et assimilés¹ collectés

82 426 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Dijon métropole (hors déchetteries)



¹ Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères et assimilées complétées des objets encombrants, des déchets verts et des déchets des déchetteries (hors gravats, verre, réemploi et sapins)

Production d'ordures ménagères et assimilées²

79 356 t

Total des ordures ménagères et assimilées collectées

- 11 589 t

Baisse des tonnages collectés par rapport à 2010

313,5 kg/hab.

Production par habitant
(moyenne nationale ADEME en URBAIN à 352 kg/hab./an)

- 17,4%

Baisse de la quantité collectées par habitant par rapport à 2010

Production de déchets en tonnes

	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	61 318	62 285	61 002	57 744
Emballages (hors verre) + papiers	12 892	13 085	12 665	12 975
Cartons commerciaux	1 205	1 344	1 310	1 262
Verre d'emballage	7 374	7 437	7 379	7 249
Déchets alimentaires	81	103	117	126
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	82 870	84 254	82 473	79 356
Encombrants	1 887	1 777	1 556	1 449
Déchets verts	1 669	1 803	1 526	1 621
Déchetteries (hors gravats, verre, réemploi, sapins)	21 736	23 818	22 226	21 900
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	108 162	111 652	107 781	104 326

² Les Ordures Ménagères et Assimilées sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques qui sont collectés hors déchetteries, dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages et papiers, le verre, les déchets alimentaires collectés en porte-à-porte et les papiers et cartons commerciaux.

Production de déchets par habitant en kg/an

	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	240,7	242,6	235,5	223,5
Emballages (hors verre) + papiers	50,6	51	48,9	50,2
Cartons commerciaux	4,7	5,2	5,1	4,9
Verre	29	29	28,5	28,1
Biodéchets	0,3	0,4	0,5	0,5
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	325,3	328,2	318,5	307,2
Encombrants	7,4	6,9	6,0	5,6
Déchets verts	6,6	7	5,9	6,3
Déchetteries (hors gravats, verre, réemploi et sapins)	85,3	92,8	85,8	84,8
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	424,6	434,9	416,2	403,9

Les temps forts 2023

LE CENTRE DE TRI S'AGRANDIT



Le nouveau centre de tri de Dijon métropole a été inauguré le lundi 27 novembre 2023 après des travaux d'extension et de modernisation portant la capacité à 35 000 tonnes annuelles. Plus performant, le nouveau centre de tri permet de mieux trier les déchets, donc de mieux les valoriser tout en maîtrisant la consommation énergétique.

Il peut ainsi prendre en charge les emballages ménagers et les papiers issus de l'extension des nouvelles consignes de tri des 23 communes de Dijon métropole et les 9 communautés de communes et syndicats mixtes Côte-d'Or, membres de l'Entente territoriale dédiée à ce projet. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, la loi de transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) impose à toutes les collectivités de France de mettre en place l'extension des consignes de tri.

Jusqu'à **35 000 tonnes** de déchets traités chaque année par le nouveau centre de tri

615 communes bénéficiaires en Côte-d'Or, soit 500 000 habitants

4 500 m² de superficie globale en 3 zones : déchargement, process et stockage

UNE EXPERIMENTATION DE TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES



De mai à décembre 2023, Dijon métropole a mis à la disposition d'environ 15 000 habitants de 8 secteurs répartis sur les communes de Dijon, Neuilly-Crimolois, Quetigny et Ouges (soit 5% de la population de Dijon métropole), des bornes dédiées à une expérimentation du tri des déchets alimentaires. Cette solution est complémentaire au compostage à domicile et partagé mis en place depuis plusieurs années sur le territoire.

D'autres solutions de tri ont fait l'objet d'une expérimentation : un point d'apport pour compostage en bout de champ dans le quartier de Fontaine-Village à Quetigny et une collecte à vélo sur permanence en centre-ville de Dijon (Places Saint-Bernard et Saint-Michel).

L'objectif de l'expérimentation est d'identifier les solutions de gestion des déchets alimentaires les plus efficaces selon chaque type d'habitation pour un déploiement à compter de 2024. Cette opération est réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financée par l'Union européenne – NextGenerationEU et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. A compter de 2024 et jusqu'en 2026, Dijon métropole déploiera sur son territoire des bornes de tri des déchets alimentaires pour les habitants ne pouvant pas avoir recours au compostage individuel ou partagé.

59 bornes dédiées à une expérimentation du tri des déchets alimentaires

39,6 tonnes collectées et donc évitées dans les ordures ménagères

14 208 composteurs individuels en place aujourd'hui

14% de participation des foyers au tri des déchets alimentaires

DE L'HYDROGENE SUR UNE PREMIERE BENNE



Une décarbonation accélérée !

Dans le cadre de son plan de conversion du parc des bennes à ordures ménagères (BOM), Dijon métropole a dévoilé mardi 14 décembre 2023 son premier véhicule de collecte fonctionnant à l'hydrogène vert produit localement par une station en alternative aux combustibles fossiles.

D'ici fin 2024, ce seront déjà 4 BOM hydrogène qui collecteront les déchets des métropolitains, ce qui en fait la plus grande flotte de véhicules de collecte de déchets de France fonctionnant à l'hydrogène.

4 BOM à hydrogène en service d'ici à fin 2024

UNE ANNEE 2023 RICHE EN EVENEMENTS



Janvier

Extension des consignes de tri

La simplification du geste de tri et des consignes de tri des emballages ménagers plastiques est en place sur le territoire de Dijon Métropole !

Qualification décennale de la chaudière n°1 à l'Unité de Valorisation Énergétique

D'importants travaux de maintenance ont mobilisé jusqu'à 40 techniciens experts spécialisés (tuyauteurs, soudeurs, calorifugeurs...) durant 3 semaines et sans interruption 24h/24h.

Juin

Brunch des Halles zéro déchets zéro gaspi

Le traiteur dijonnais Kër, en collaboration avec DIEZE, a proposé à 300 participants un menu spécial, composé de recettes anti-gaspi et bio. Nouvelle édition en juin 2024.

Août

Modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique

Une consultation a été lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner le bureau d'études capable de réaliser les études nécessaires au maintien de cet équipement dans les meilleures unités de traitement des déchets européennes.

Novembre



Réduire et valoriser

REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ». La prévention constitue le socle de l'économie circulaire et d'une politique plus durable de sobriété.

Ainsi, l'objectif fixé par la loi AGEC de réduire de 15% la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA¹) produits par habitant entre 2010 et 2030 est en bonne voie puisque qu'après une légère augmentation en 2021, la quantité de DMA continue à diminuer depuis 2010 pour atteindre son niveau le plus bas en 2023 (404 kg/hab.).



¹ DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE

De multiples actions sont en place pour permettre cette réduction :

- Sur le site internet disponible à l'adresse www.trionsnosdechets-dijon.fr, une **donnerie en ligne** facilite le don ou la récupération des objets d'autres habitants et permet aussi de prendre un RDV avec le service de collecte des objets encombrants lors de la création de l'annonce dans le cas où l'objet ne trouverait pas preneur.
- Afin de prolonger la durée de vie des produits, Dijon métropole souhaite **promouvoir le réemploi**. La collectivité a signé une convention avec la Recyclade, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés et avec Bocaux&co qui promeut le réemploi des bocaux.
- Des ateliers upcycling ont été organisés (atelier couture, fabrication d'horloges à partir de vinyles...) ainsi que deux **cafés réparation** avec La Recyclade à l'espace Baudelaire (Dijon) et à la maison Phare (Dijon). Des habitants de la métropole sont venus sur RDV avec leur petit appareil électrique et électronique afin d'apprendre à diagnostiquer la panne et à le réparer si possible.
- Pour **détourner le flux de textiles** présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage, **93 points de collecte** sont en place sur le territoire et environ 3,3 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2023. La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.
- Les ordures ménagères produites sur Dijon métropole contiennent en moyenne 22% de biodéchets (MODECOM 2020). **Détourner les biodéchets** des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel et du compostage partagé. Dijon métropole met donc à disposition des habitants en maison individuelle des composteurs en bois de 400L ou de 570L en échange d'une caution. La collectivité développe également le compostage en pied d'immeuble, au sein d'un quartier, ou au cœur des jardins partagés.
- De nombreuses **animations autour du compostage** et du jardinage au naturel ont été organisées en 2023, en collaboration avec l'association Arborescence : 2 distributions de broyat de bois, 3 animations sur le jardinage au naturel, 6 séances sur l'initiation au compostage et 2 initiations au lombricompostage avec fabrication de son lombricomposteur à partir de matériaux récupérés.
- Pour faciliter l'organisation d'évènements éco-responsables, Dijon métropole et ENVIE mettent à disposition des **gobelets réutilisables**. Cette prestation est financée par Dijon métropole dans le cadre d'un marché public et d'une convention.

-13,4% déchets ménagers assimilés produits par habitant depuis 2010

39% des habitats individuels possèdent un composteur distribué par la collectivité

111 sites de compostage partagé

2 466 heures d'animation consacrées au compostage et à la sensibilisation au jardinage au naturel

30 000 gobelets financés par Dijon métropole pour le lancement du service

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION



A l'échelle nationale, la loi AGEC fixe un objectif général spécifique pour les déchets ménagers et assimilés de **valorisation matière ou organique** et de **valorisation énergétique**.

L'extension des consignes de tri

 Depuis le
1^{er} janvier 2023 !

Le plastique à usage unique est présent à outrance dans notre quotidien. On connaît aujourd'hui à la fois le coût environnemental de sa mauvaise gestion, mais aussi les potentielles économies de ressources grâce à son recyclage. Il est donc primordial de limiter sa consommation, de continuer à améliorer sa collecte sélective, et d'optimiser son tri pour pouvoir mieux le recycler.

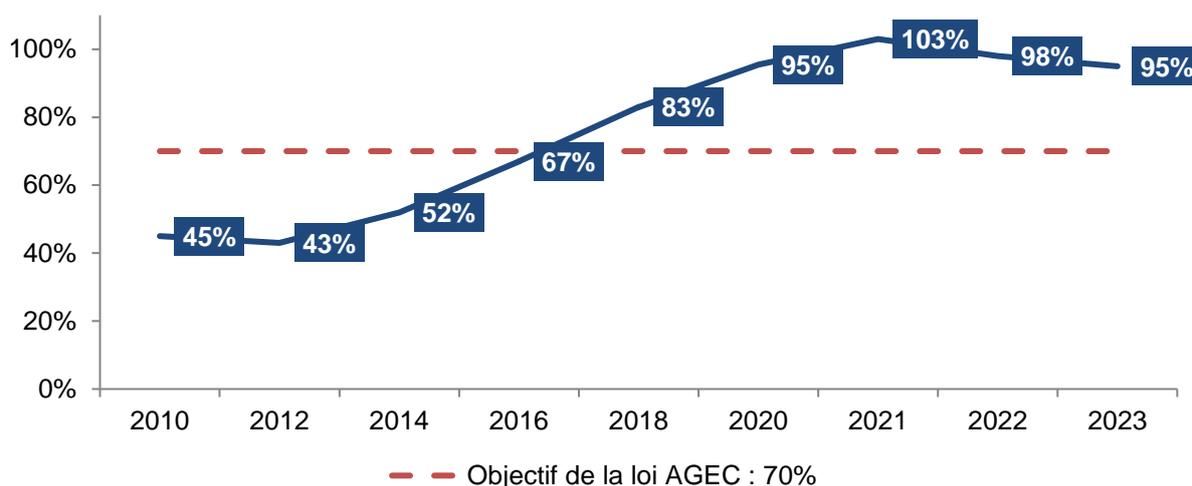
La **simplification du geste de tri et des consignes** de tri des emballages ménagers plastiques à l'échelle nationale a été promue par la LTECV. Sur le territoire de Dijon Métropole, c'est en place !

Cette évolution a entraîné une communication massive sur la simplification du geste de tri afin d'encourager les habitants de la métropole à déposer dans leur bac jaune, en plus du papier, l'ensemble des emballages qu'ils soient en carton, métallique ou en plastique, afin de recycler l'ensemble des emballages qui n'étaient pas encore pris en compte jusqu'alors.

Augmenter la valorisation énergétique

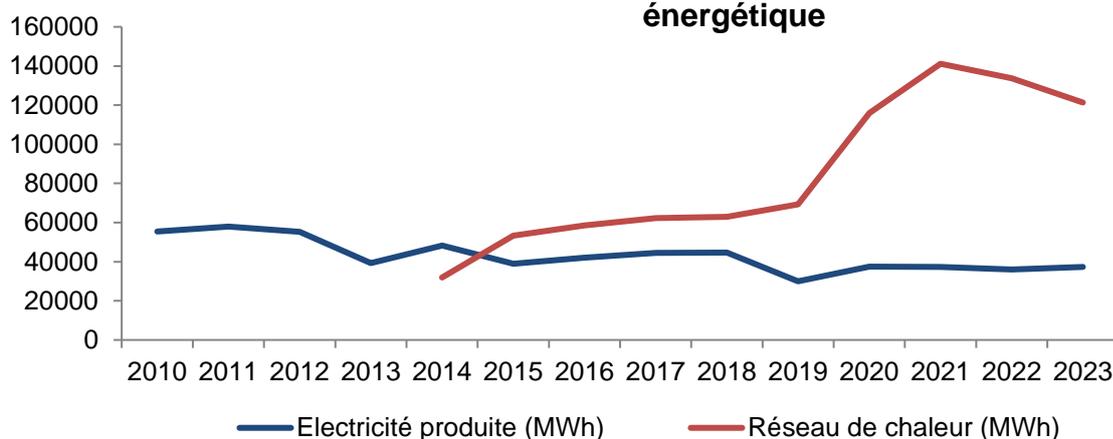
Développer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière est également une des ambitions réaffirmées par la loi AGEC, qui fixe un objectif de valorisation énergétique de 70 %.

Taux de valorisation énergétique des déchets



Les travaux engagés en 2019 à l'Unité de Valorisation Énergétique ont contribué à partir de 2020 à augmenter la production de chaleur et donc à faire évoluer nettement le taux de valorisation énergétique des déchets produits.

Production d'électricité et de chaleur de l'unité de valorisation énergétique



121,39 GWh thermiques d'énergies valorisées sur le réseau en 2023

37 GWh d'électricité produite en 2023

Augmenter la valorisation organique

La gestion des déchets organiques est un véritable enjeu pour faire progresser ce taux pour Dijon métropole. En conséquence, une étude de faisabilité pour la gestion des biodéchets sur le territoire a été initiée en 2021 pour répondre à la réglementation de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Dijon Métropole déploie ainsi des bornes de tri sur l'espace public, expérimentées en 2023, pour les habitants ne pouvant pas avoir recours au compostage individuel ou au compostage partagé.

46% de taux de valorisation matière et organique en 2023 avec mâchefers, 38% sans mâchefers pour un objectif de 65% en 2036

55% de taux de valorisation matière et organique visé en 2025 pour répondre à l'objectif fixé par la loi AGECE



INFORMER ET DONNER LES CLES POUR AGIR



En complément d'un numéro vert (0 800 12 12 11), une application, **MonServiceDéchets**, aide au quotidien les usagers de la métropole dans la gestion de leurs déchets, avec les règles de tri, les points d'apport et les déchetteries de proximité, ainsi que des conseils sur la réduction des déchets. Cette application unique permet d'interagir avec le service de la collecte (en cas de doute, pour toute demande voire faire un signalement) et un simple scan du code-barres de l'emballage permet d'obtenir la consigne de tri.

111 077 visiteurs sur le site internet

12 111 téléchargements de l'application MonServiceDéchets

16 351 appels reçus au 0 800 12 12 11

SENSIBILISER



Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets. En 2023, **137 animations** ont été organisées (**6 584 personnes sensibilisées**) contre **73** en 2022.

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte via une distribution ciblée de flyers. En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler leurs missions. En 2023, **1 016 interventions** en porte-à-porte ont été réalisées, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables.

Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles élémentaires et des crèches. 36 établissements bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage. En 2023, **178 animations (10 500 élèves sensibilisés)** ont été réalisées auprès des scolaires (**4 293 élèves sensibilisés** en 2022).

Pour réduire les imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres, la métropole met à disposition des autocollants Stop Pub. En 2023, **37,5% des boîtes aux lettres** en sont équipées ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 17%.

10 ambassadeurs du tri

3 720 personnes sensibilisées aux écogestes du quotidien

1 016 interventions réalisées en porte-à-porte, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables

La collecte des déchets

LA PRECOLLECTE



Dijon métropole collecte les déchets des ménages, soit :

- Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire,
- Le verre d'emballage en apport volontaire,
- Les objets encombrants en porte-à-porte sur rendez-vous ou lors de la collecte bimensuelle systématique effectuée dans les quartiers ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),
- Les déchets verts en porte-à-porte sur abonnement.

La métropole, qui avait fait le choix en 2017 d'expérimenter une collecte de biodéchets de gros producteurs volontaires, met en place à compter de 2024, le tri à la source des déchets alimentaires des ménages avec l'implantation de bornes d'apport volontaire sur 8 secteurs du territoire en compléments du compostage individuel et partagé.

Pour les professionnels, Dijon métropole collecte

- Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables en porte-à-porte,
- Les cartons en porte-à-porte dans les zones d'activité économique et en centre-ville de Dijon,
- Les déchets alimentaires en porte-à-porte pour certains professionnels (expérimentation).

141 883 bacs sur le territoire de Dijon métropole

5,5% de bacs réparés

3,1% de bacs recyclés

833 bornes sur le territoire dont 385 appartenant aux bailleurs et Syndics

436 bornes de surface

397 bornes semi-enterrées et enterrées

LA COLLECTE



Les moyens matériels de Dijon métropole



Une première benne à hydrogène !

Dijon métropole est propriétaire des locaux et des bennes de collecte des ordures ménagères mis à disposition du prestataire de collecte. Aux 43 véhicules s'ajoute 1 nouvelle benne de collecte propulsée à l'hydrogène qui a été mise en service fin 2023. 3 bennes à hydrogène supplémentaires vont venir compléter cette flotte de véhicules d'ici à fin 2024.

44 véhicules en service pour la collecte
741 637 km parcourus par les bennes en 2023
+4% de distance parcourue par rapport à 2022

Les ordures ménagères et assimilées

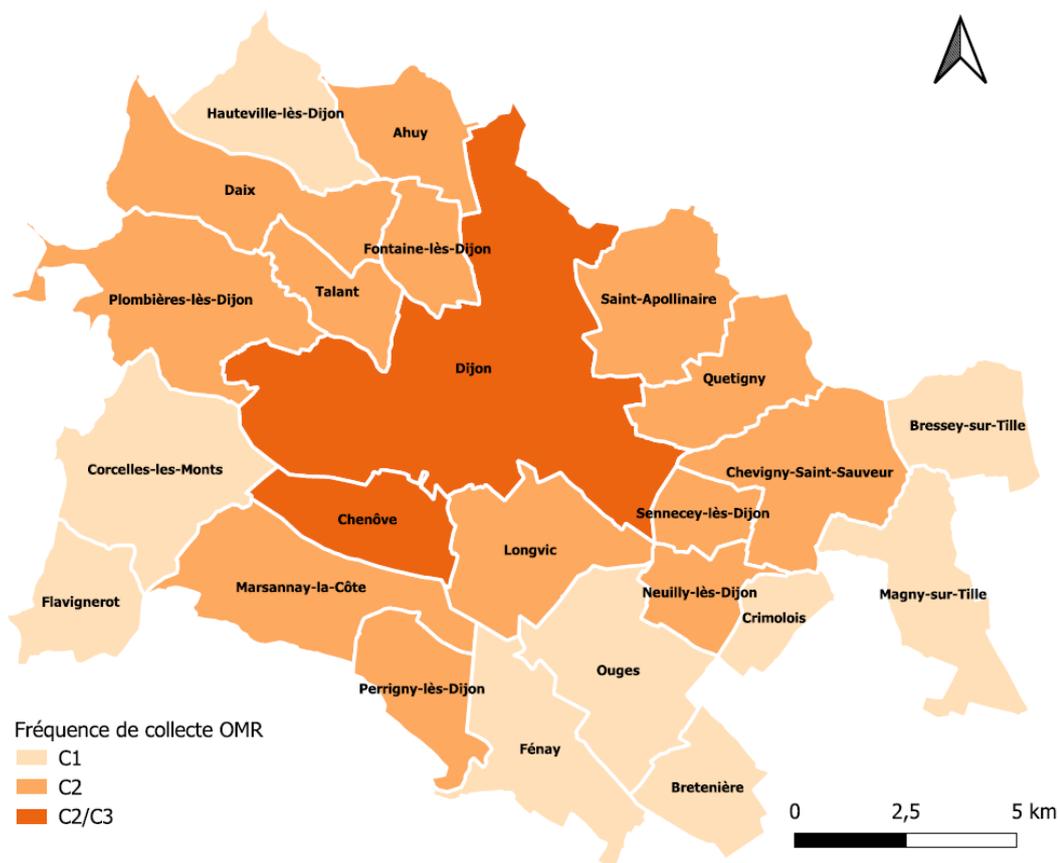
Les **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et des déchets des activités économiques qui sont collectés hors déchetteries, dans les mêmes conditions que ceux des ménages. Cela comprend les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, les **emballages et papiers**, le **verre**, **déchets alimentaires collectés en porte-à-porte** et les **papiers et cartons** commerciaux.



-11,3 kg/hab. d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2022

La collecte des **ordures ménagères** a lieu entre une et trois fois par semaine selon le secteur.

La collecte des **déchets recyclables** est effectuée à raison d'un passage par semaine, sauf à Corcelles-les-Monts et Flavignerot où elle a lieu tous les quinze jours.



Fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères Résiduelles	61 318	62 285	61 002	57 744
Emballages (hors verre) + papiers	12 892	13 085	12 665	12 975
Cartons commerciaux	1 205	1 344	1 310	1 262
Verre d'emballage	7 374	7 437	7 379	7 249
Déchets alimentaires	81	103	117	126
Sous-total Ordures Ménagères et Assimilées	82 870	84 254	82 473	79 356

Il est intéressant de noter une baisse significative des OMA pour la 2^{ème} année consécutive avec une **baisse de 4% entre 2022 et 2023**.

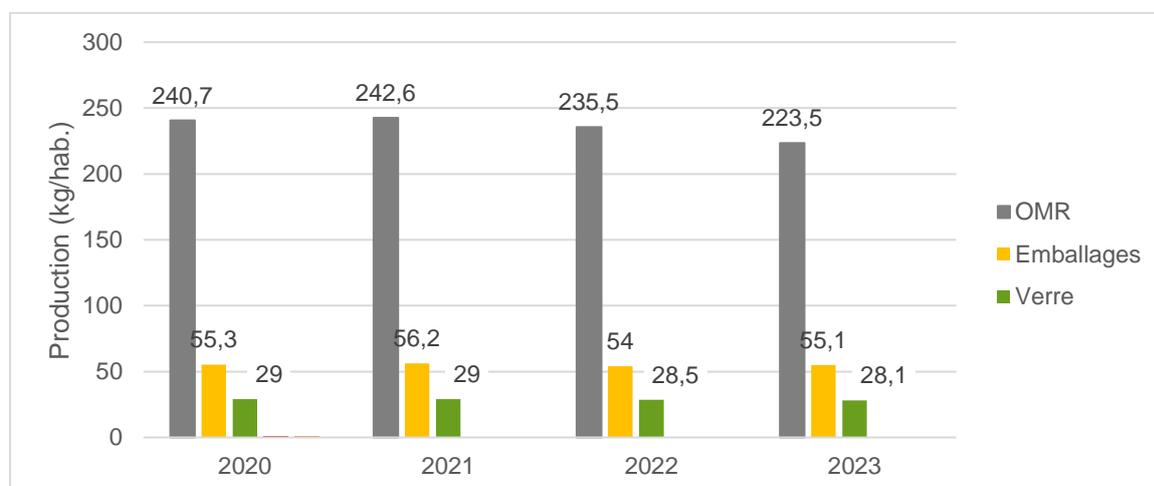
Une collecte des cartons à vélo est en place depuis janvier 2021 dans les rues du Bourg et de la Liberté et depuis octobre 2021 pour le secteur des halles.

Depuis mai 2017, Dijon métropole a mis en place un test d'une collecte de déchets alimentaires auprès de professionnels volontaires. Cette collecte spécifique concerne 29 établissements.

Chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts souscrit à un **abonnement** pour 56€ comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire. En 2023, 5 109 personnes ont souscrit un abonnement en 2023 soit 2% de plus que 2022.

En plus des déchets verts collectés sur abonnement, 94 tonnes de sapins de Noël, collectés en porte-à-porte (83 tonnes) et en déchetterie (11 tonnes), ont été valorisées en 2023. Les conifères ont été broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

Production par habitant en kg/an



La catégorie emballages comprend aussi les cartons des professionnels. Son ratio a légèrement augmenté grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Objets encombrants

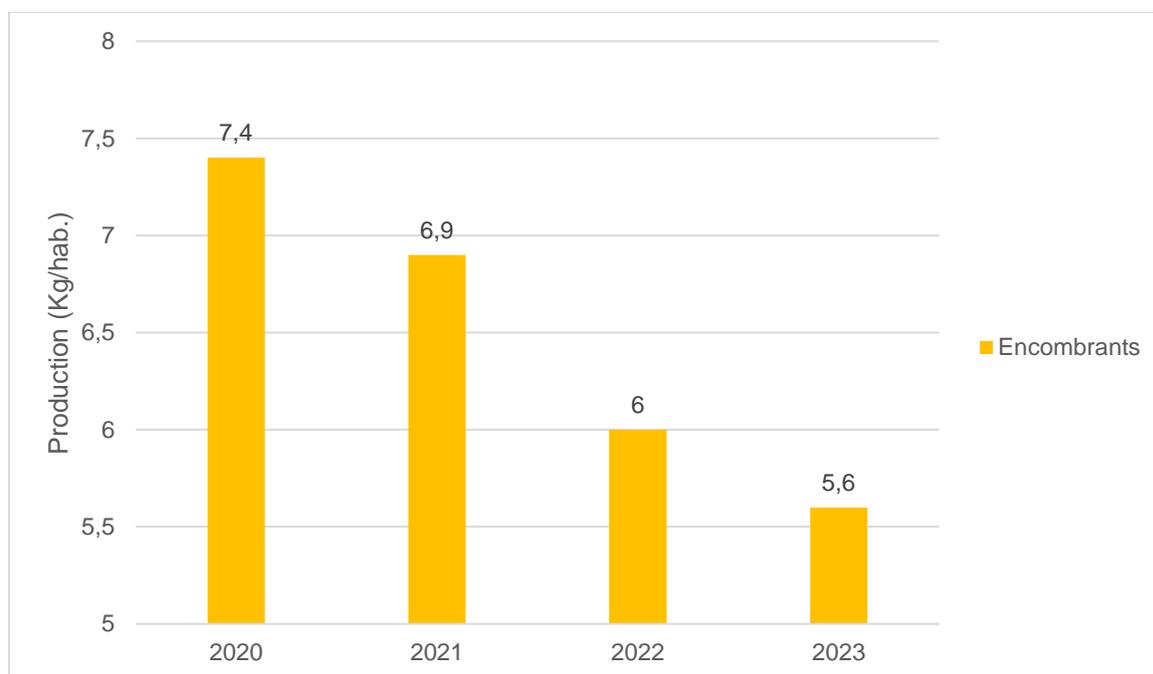
Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023
Objets encombrants (en porte à porte)	1 887	1 777	1 556	1 449

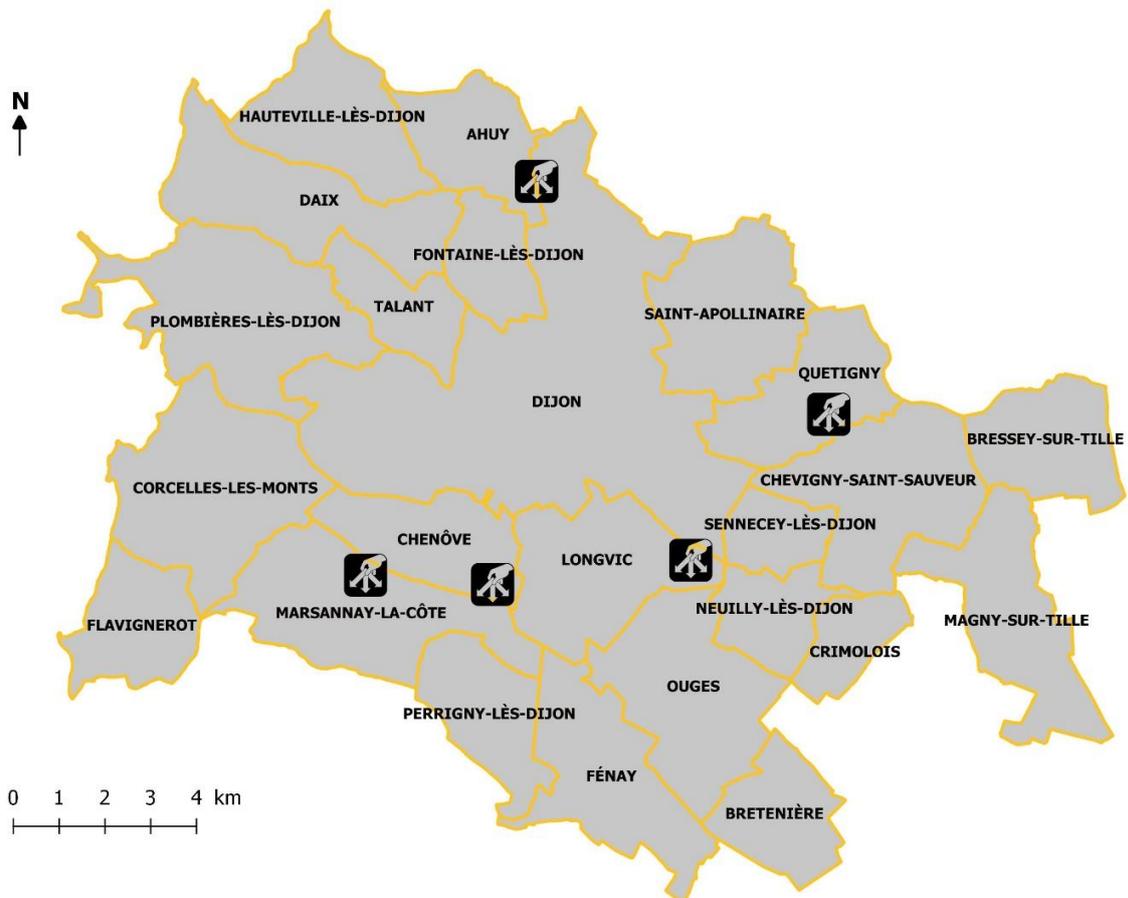
En 2023, 35 tonnes de DEEE et 10 tonnes de ferraille ont été collectées et valorisées via la collecte des objets encombrants.

Production par habitant (kg/hab.)

Les ratios des encombrants sont en forte baisse, soit près de 25% depuis 2020.



LES DECHETTERIES



Localisation des déchetteries sur le territoire de Dijon Métropole

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de PTAC. Pour les déchets des professionnels, des déchetteries spécifiques sont disponibles sur le territoire.

Chenôve Rue de Longvic
Tél : 03 80 58 87 32

Dijon Chemin de la Charmette
Tél : 03 80 23 94 94

Longvic Rue Jules Guesde
Tél : 03 80 68 03 91

Quetigny Bd de la Croix Saint Martin
Tél : 03 80 71 03 13

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-18h
Samedi : 9-13h et 14-18h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-19h
Samedi : 9-19h
Dimanche : 9-13h

Marsannay-la-Côte
Chemin rural n°15
dit « Chemin aux Vaches »
Tél : 06 77 12 63 12

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-17h
Samedi : 9-13h et 14-17h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-18h
Samedi : 9-18h
Dimanche : 9-13h

Fermetures : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Les quantités de déchets collectés en déchetterie sont en diminution malgré une hausse de la fréquentation.

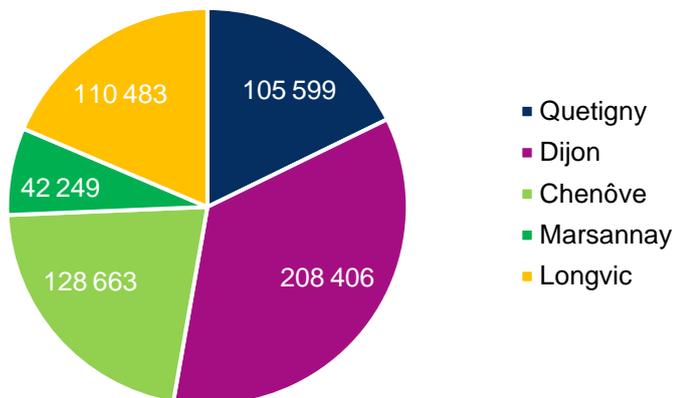
32 530 tonnes de déchets (hors verre) des particuliers collectés en déchetteries

595 400 visites en déchetteries

Répartition des fréquentations en 2023



+9,2 % de fréquentation
depuis 2022



Les tonnages collectés en déchetteries (hors verre)

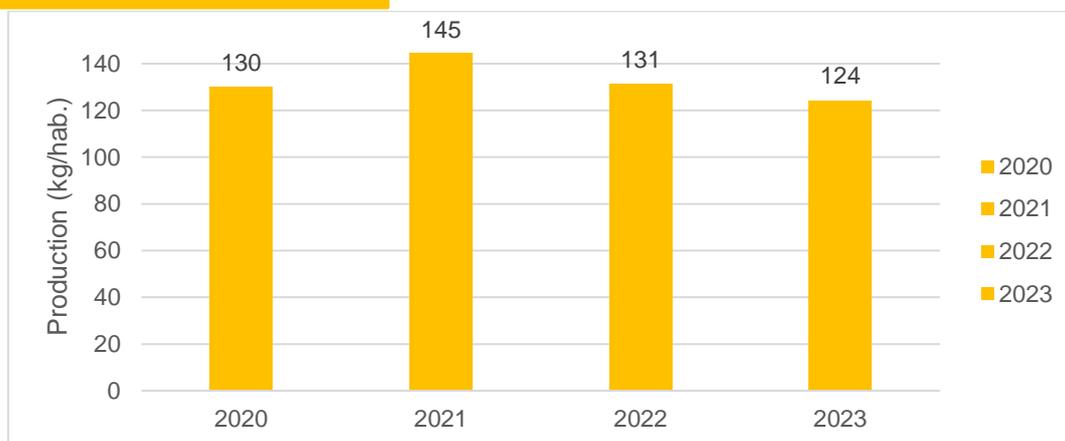
Tonnages collectés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023
Gravats	10 736	12 133	10 357	9 314
Incinérables	8 428	8 095	5 895	5 782
Amiante	63	79	77	73
Déchets dangereux des ménages	324	343	383	338
Papier/carton	1 347	1 498	1 413	1 419
Bois et plastiques	186	193	917	480
Ferraille	1 504	1 599	1 338	1 398
Pneus	60	67	68	61
Déchets verts	7 743	8 913	7 581	7 747
Placoplâtre	662	776	710	711
Mobilier		1 070	2 757	2 797
Textile et recylerie	1 434	1 527	1 577	1 316
DEEE	1 102	1 185	1 087	1 094
	33 589	37 478	34 160	32 530

Dans les déchets dangereux des ménages sont compris le flux Eco DDS pour 158t, mais aussi les piles, les ampoules, les huiles, etc.

Les textiles (322t) et les recyleries (994t) sont des flux gérés par Emmaüs.

Production par habitant (kg/hab.)



Le traitement des déchets

LE CENTRE DE TRI



Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

27 827 tonnes de déchets recyclables ont été reçues en 2023 sur le centre de tri, dont **15 676 tonnes de Dijon métropole**. Les caractérisations réalisées, **le taux de refus de tri est de 28,6%**.

Le centre de tri peut accueillir jusqu'à **35 000 tonnes de déchets par an**. Les performances du centre de tri sont meilleures depuis qu'il a été modernisé en cours d'année pour pouvoir accueillir les nouveaux déchets dans le cadre de l'extension des consignes de tri.



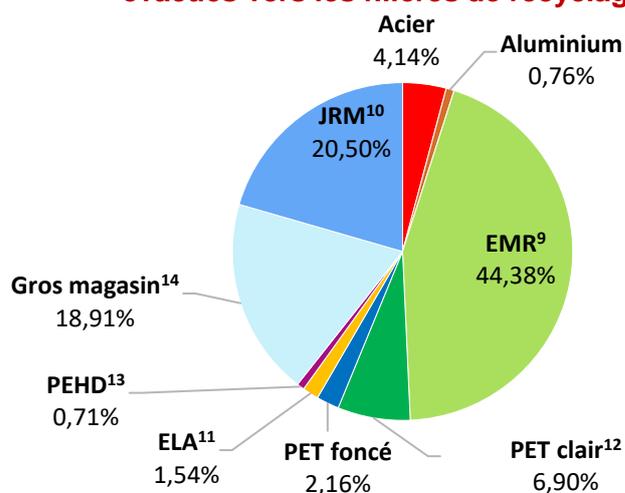
Plus de 34 500 heures
d'insertion

83% de taux d'utilisation avant sa modernisation puis
77% depuis sa modernisation en cours d'année

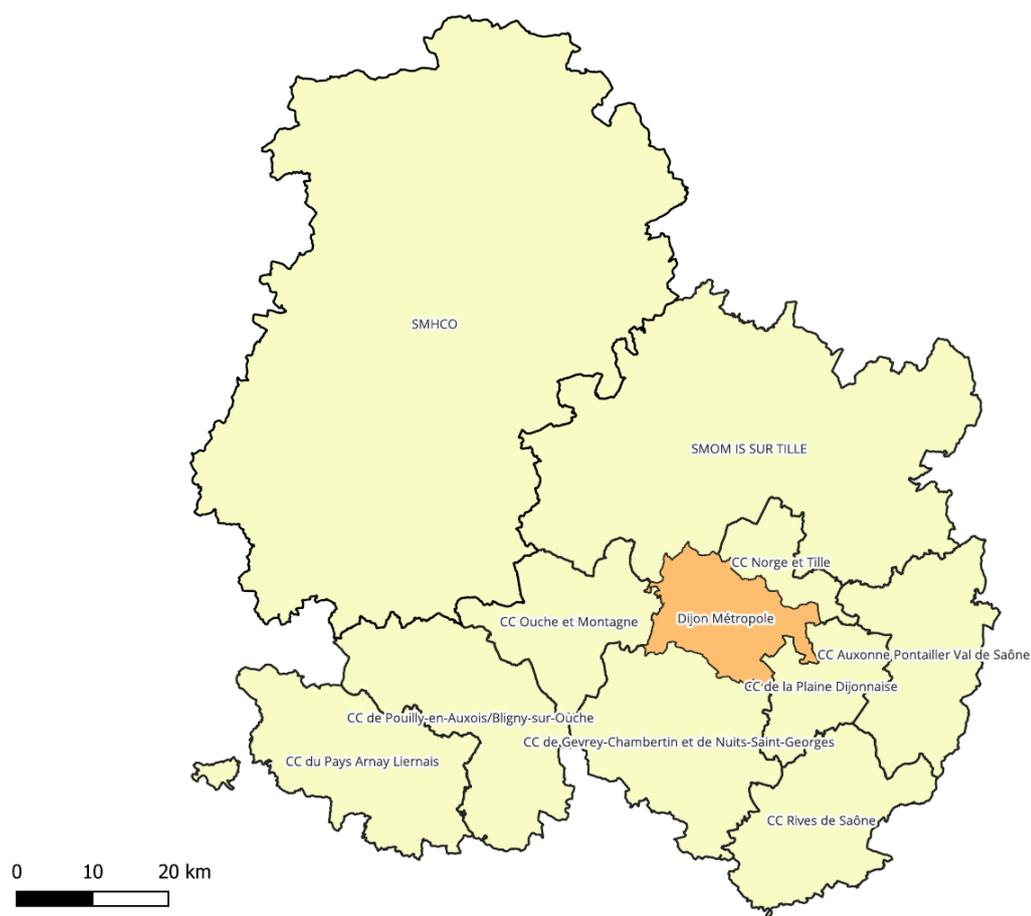
6,2 t/h de capacité de tri avant sa modernisation puis
10,5 t/h depuis sa modernisation en cours d'année

92% de la population de la Côte d'Or bénéficie du nouveau centre de tri

Répartition des flux de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage



Zone de chalandise Centre de Tri Dijon métropole au 1^{er} janvier 2023



⁹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

¹⁰ JRM : Journaux Revues Magazines

¹¹ ELA : Emballages Liquides Alimentaires

¹² PET : Polytéthralate d'éthylène (Bouteilles plastiques)

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée **ISO 14001 depuis juin 2008**. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification **ISO 50001 en mai 2014**.

Afin d'anticiper l'application d'une nouvelle norme applicable au 1^{er} janvier 2024 qui impose la mesure en continu du mercure dans les fumées de l'ensemble des unités de valorisation énergétique (UVE) de France, une expérimentation a été menée pour mesurer en continu le taux de mercure présent dans les fumées après incinération des déchets. L'UVE est parfaitement aux normes et ce depuis plusieurs années ; 2 analyseurs pour mesurer le mercure en continu ont été installés fin 2023 à la sortie des lignes de traitement, et aucuns autres travaux ne sont à prévoir afin de respecter les nouvelles exigences réglementaires sur la captation du mercure.

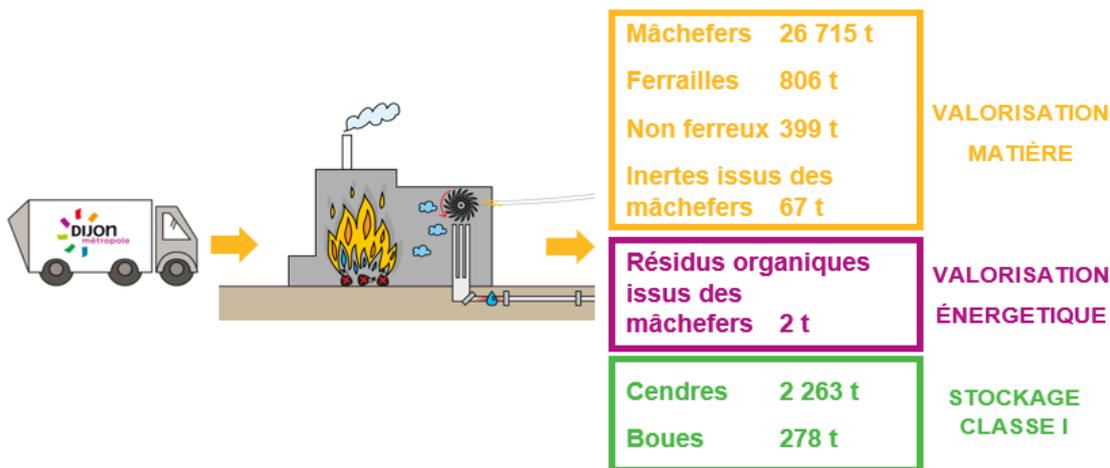
140 000 tonnes par an de capacité de valorisation énergétique

8,2 tonnes/heure de productivité moyenne en 2023

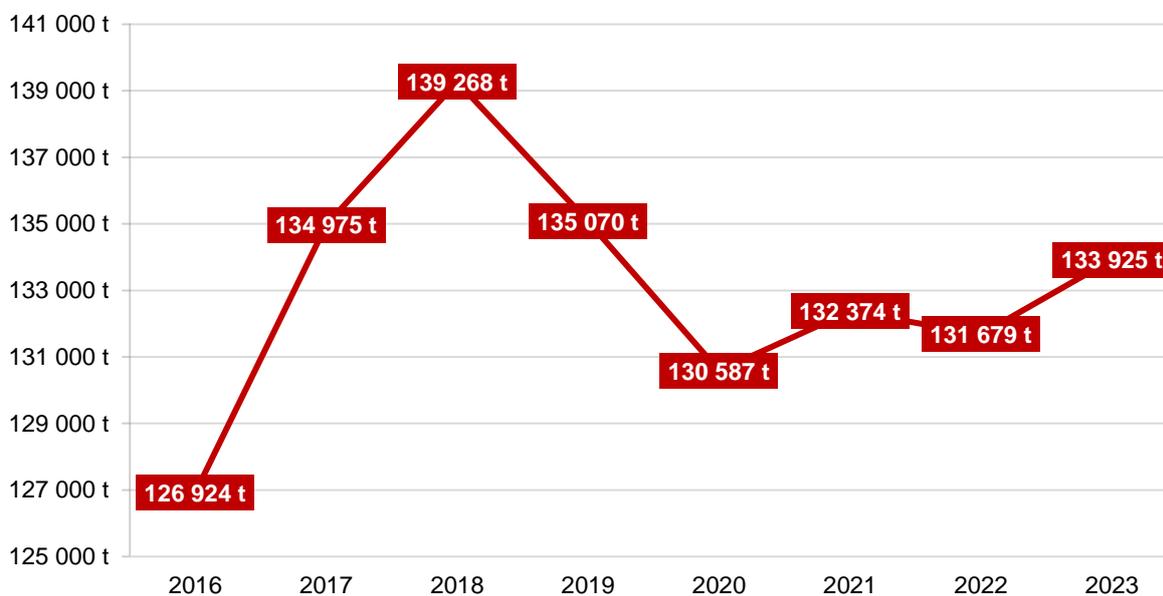
93% de taux de fonctionnement des fours

¹³ PEHD : Polyéthylène haute densité (Bidons)

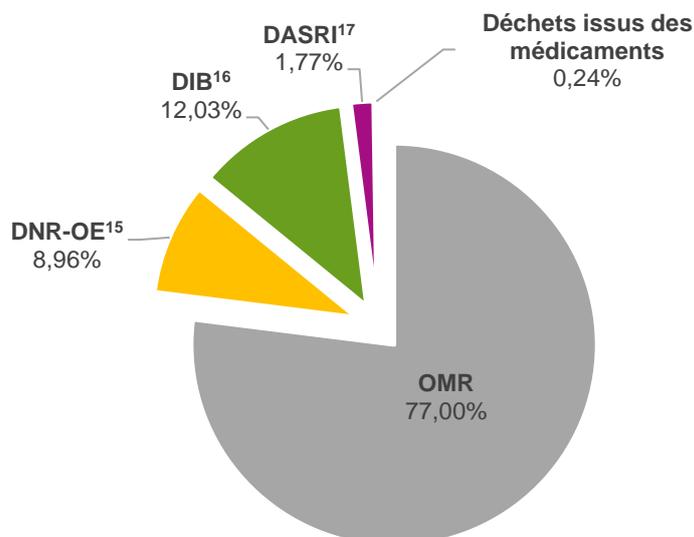
¹⁴ Gros magasin : Petits papiers de mauvaise qualité compactés en balles



Evolution des tonnages réceptionnés à l'UVE



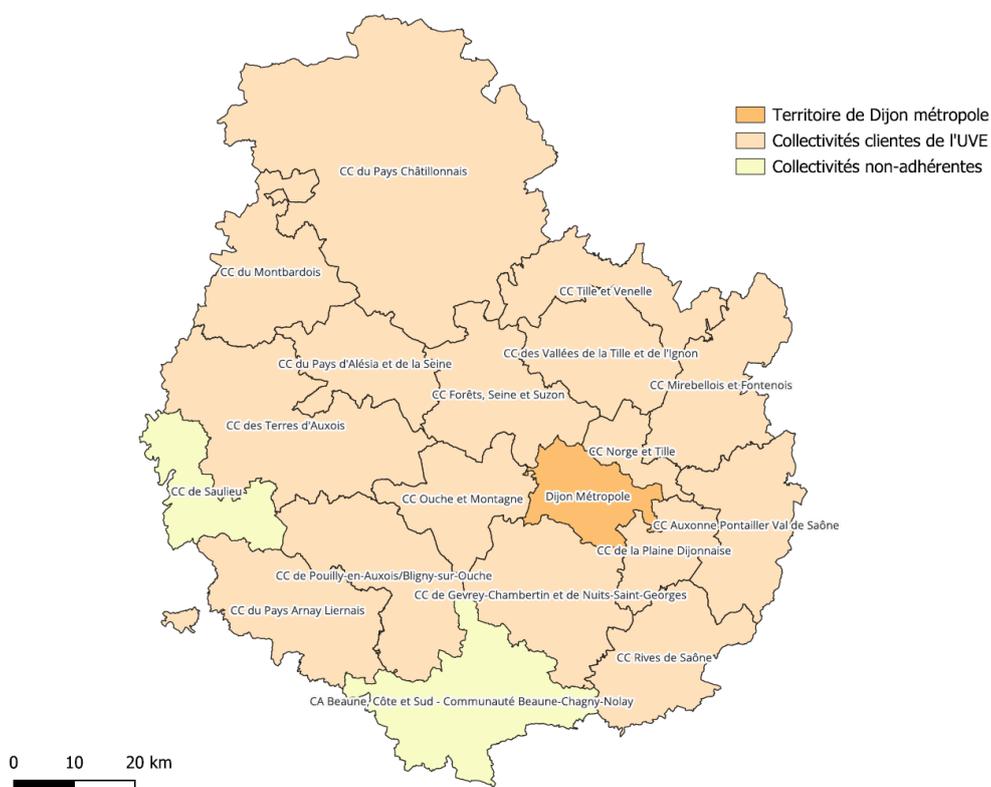
Répartition des tonnages réceptionnés en 2023



133 925 tonnes réceptionnées et traitées par l'UVE en 2023

93% de la population de la Côte d'Or bénéficie de l'UVE

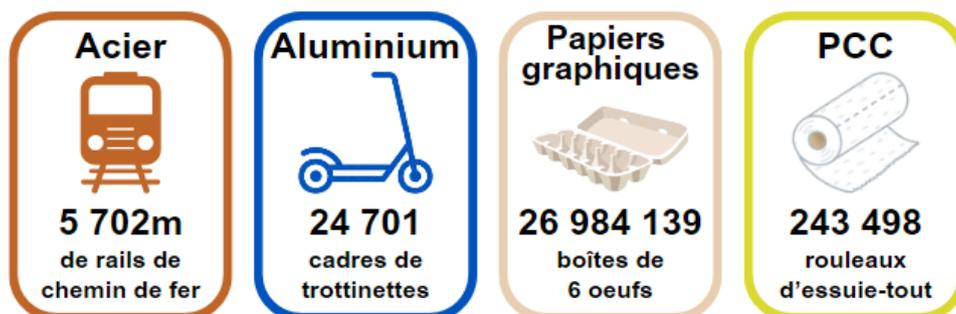
Les collectivités adhérentes et non-adhérentes de l'UVE



EXEMPLE DE VALORISATION DES DECHETS TRAITES SUR LE TERRITOIRE



En sortie du centre de tri



En sortie d'unité de valorisation énergétique et de plateforme de compostage



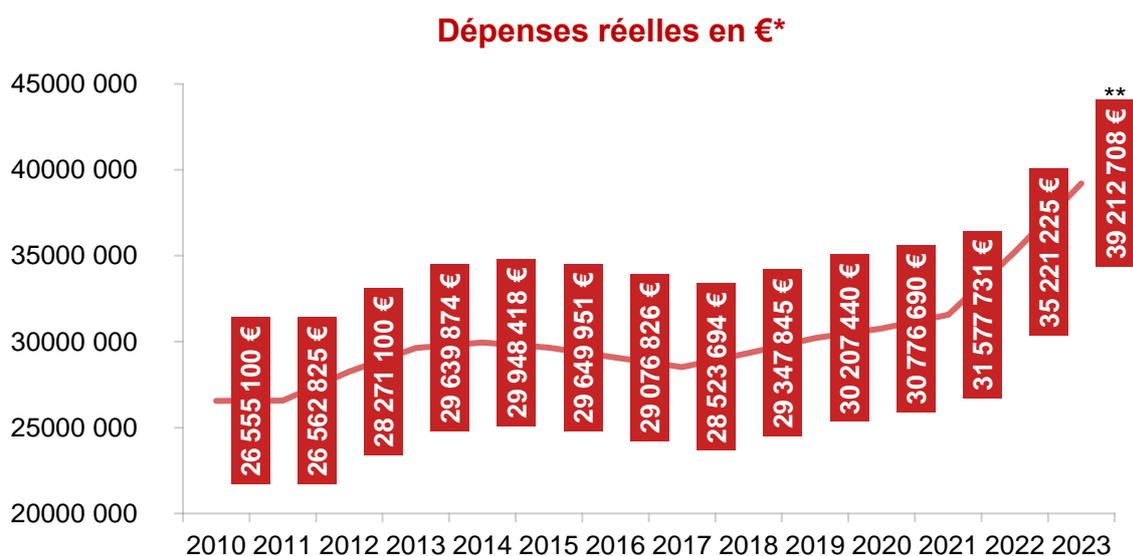
Les indicateurs financiers

LES DEPENSES ANNUELLES DE DIJON METROPOLE

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités, la matrice des coûts. Les chiffres suivants sont issus de cette matrice.



Evolution des dépenses réelles depuis 2010



* Tous budgets confondus (principal et annexes)

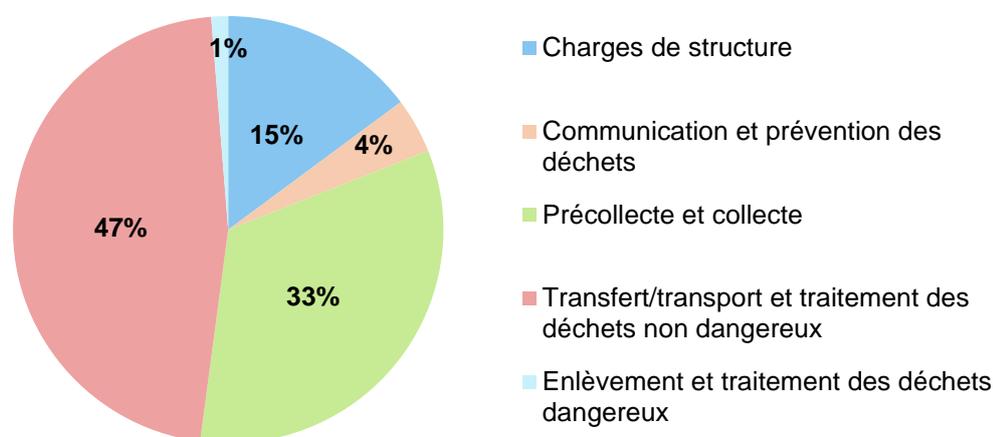
** Montant incluant le début de l'amortissement du centre de tri (selon la méthode de comptabilisation ADEME)

Répartition des dépenses réelles

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2023 s'élèvent à 39 212 708€ HT. Ce montant comprend les amortissements en cours qui représentent une somme de 7 749 780 € HT, soit 11% de charges fonctionnelles et techniques en plus par rapport à 2022.

Cette présentation des dépenses se base sur la comptabilité analytique de la collectivité.

Répartition des charges fonctionnelles et techniques



Charges de structure	5 805 662 €
Communication	798 903 €
Prévention	835 340 €
Précollecte	1 205 394 €
Collecte	11 779 725 €
Transfert/transport	751 994 €
Tri et conditionnement	4 921 027 €
Compostage	277 546 €
Incinération	11 754 671 €
Stockage de déchets non-dangereux	0 €
Traitement des inertes	586 390 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	496 056 €

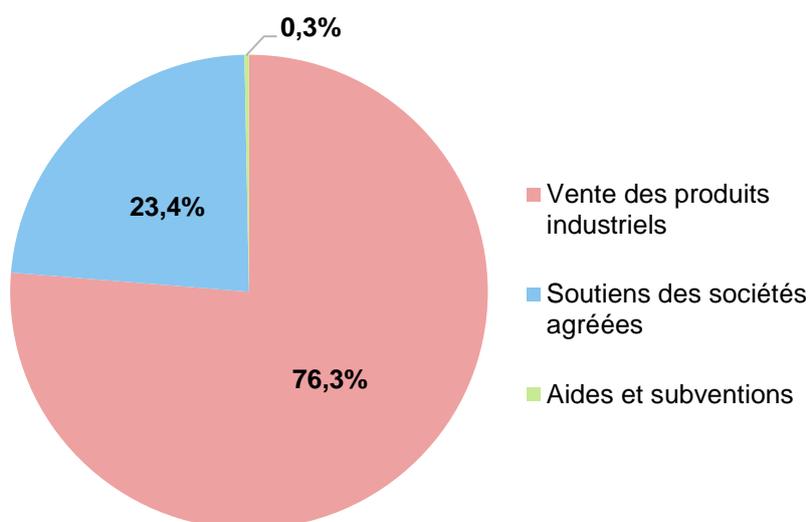
LES RECETTES ANNUELLES DE DIJON METROPOLE



Répartition des produits

En 2023, Dijon métropole a perçu 16 055 367 € HT, soit 15% de recettes en moins par rapport à 2022, liés aux variations des tarifs de l'énergie post-COVID. Ce montant équivaut à 61,2 € HT par habitant.

Répartition des recettes



Matériaux	1 627 953 €
Energie	2 660 011 €
Prestation à des tiers	7 804 936 €
Autres produits	156 185 €
Tous soutiens des sociétés agréées	3 757 568 €
Reprises et subventions d'investissement	48 766 €

Autres recettes

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

6,4% de taux de TEOM, soit un taux stable depuis 2015

Au 31 décembre 2023, 714 contrats de redevance spéciale gros producteurs ont été signés avec des professionnels.

3,38€ HT est le tarif au litre pour l'enlèvement des déchets des professionnels

LES COÛTS PAR FLUX DE DECHETS

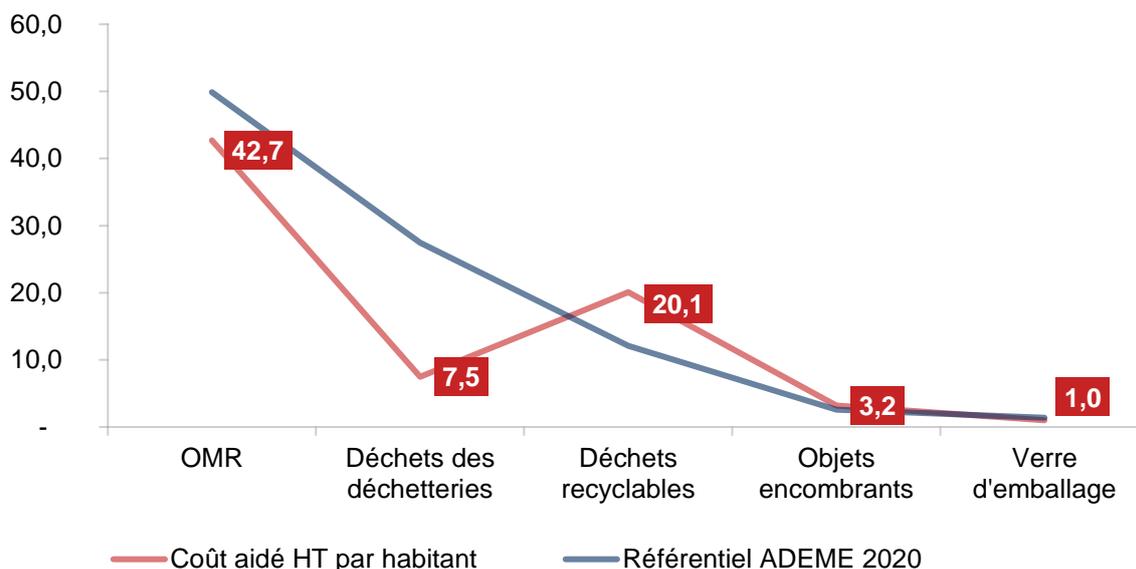


Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés hors taxe. Ces derniers prennent en compte les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés par habitant

Le coût aidé HT par habitant diffère du coût de la TEOM réellement payé par l'utilisateur qui est calculé en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation.

Coût aidé HT en € par habitant (donnée INSEE) pour les principaux flux collectés



Le coût aidé en €/HT/habitant augmente de 35% pour le flux OMR. Le coût aidé en €/HT/habitant pour le flux déchets des déchetteries diminue de 9%.

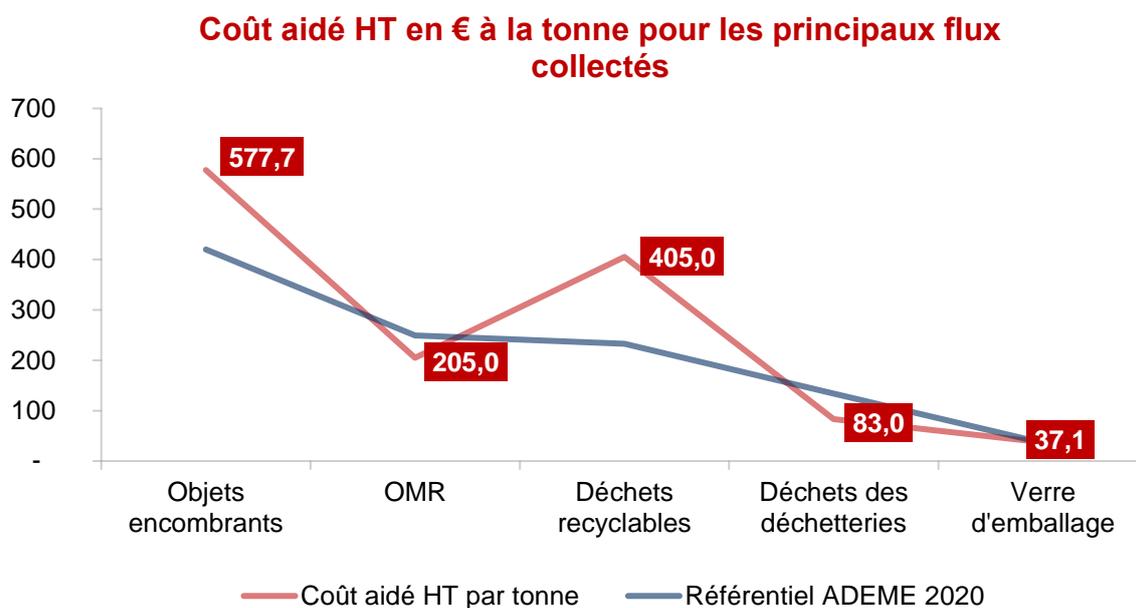
Le flux des OMR concentre la majorité des coûts à l'habitant. Cependant leur coût reste semblable au référentiel ADEME. Cela s'explique notamment par la gestion en régie de l'UVE permettant ainsi de limiter les coûts de traitement.

La montée en puissance du nouveau centre de tri explique la forte augmentation du coût aidé par habitant des déchets recyclables.

Enfin, les coûts des déchetteries et du verre d'emballage sont également inférieurs au référentiel ADEME.

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé pour chaque flux rapporté aux tonnes collectées.



A l'exception des objets encombrants et des déchets recyclables, les coûts à la tonne sont semblables ou inférieurs au référentiel ADEME 2020, ce qui indique une bonne gestion financière de Dijon métropole.

Le coût aidé en €/HT/tonne pour le flux OMR augmente de 45% pour le flux OMR, et de 8% pour le flux objets encombrants.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire et sigles

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur Dijon métropole

Annexe 3 : Synoptique général des déchets traités par Dijon métropole

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des principaux marchés de prestation de Dijon métropole

GLOSSAIRE

- **Biogaz** : Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.
- **Collecte des déchets** : Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement et de valorisation.
- **DDS** : Déchets diffus spécifiques, ce sont les déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.
- **Digestat** : Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.
- **Economie circulaire** : Elle vise à diminuer le gaspillage des ressources naturelles, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance économique tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.
- **Lombricompostage** : dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteurs permettant de produire du compost.
- **Mâchefer** : résidu résultant de l'incinération des déchets.
- **Méthanisation** : Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.
- **Point d'apport volontaire** : permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public.
- **Ressourcerie** : Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils veulent se défaire et auxquels la ressourcerie va donner une seconde vie en réparant, réemployant ou réutilisant.
- **Réemploi** : opération à travers laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés à nouveau. Cette utilisation est destinée à un usage identique à celui pour lequel les produits sont initialement conçus.
- **Réutilisation** : opération par laquelle une substance, produit ou matière, devenu un déchet, est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné.
- **Valorisation énergétique** : consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant.

SIGLES

- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- **LTECV** : Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **AGEC** : Anti-gaspillage pour une économie circulaire
- **OE** : Objets Encombrants
- **OM** : Ordures Ménagères
- **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **RS** : Redevance Spéciale

TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES SUR DIJON METROPOLE

TONNAGES PAR COMMUNES 2019

HORS ZONES (communes) & MARCHES	TONNAGES TOTAUX										NB HAB. 2023	RATIO : KG / AN / HAB					
	OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL 2023	TOTAL 2022	Evolution 2022/2023	OM		DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL
AHUY	360	162			14	4	616	630	-2%	1 620	222,0	100,1			8,8	2,3	380,1
BRESSEY SUR TILLE	177	69			12	6	291	299	-3%	1 147	154,0	59,9			10,6	5,0	253,7
BRETIERE	157	74			20	3	293	303	-3%	937	167,6	78,9			21,3	2,8	313,1
CHENOVE	3 438	643			23	134	4 809	4 809	-4%	14 491	237,3	44,3			1,6	9,2	318,8
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	2 095	581			98	42	3 086	3 164	-2%	11 261	186,0	51,6			8,7	3,7	274,1
CORCELLES LES MONTS	130	33			4	1	194	212	-8%	642	202,6	52,0			5,5	2,1	304,5
DAIX	404	82			46	4	574	619	-7%	1 575	256,3	52,2			29,0	2,4	364,3
DIJON	33 753	7 453			668	803	47 193	48 651	-3%	162 454	207,8	45,9			4,1	4,9	290,5
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	225	110			29	3	428	446	-4%	1 713	131,5	64,3			16,8	1,8	250,1
FLAVIGNEROT	43	12			0	0	67	72	-7%	219	198,0	53,7			1,3	2,1	305,7
FONTAINE LES DIJON	1 742	573			207	39	2 970	3 046	-3%	8 957	194,5	64,0			23,1	4,3	331,6
HAUTEVILLE LES DIJON	232	76			22	4	369	385	-4%	1 245	186,1	61,0			17,7	3,3	296,7
LONGVIC	1 876	491			32	60	2 774	2 863	-3%	8 762	214,1	56,1			3,7	6,9	316,6
MAGNY SUR TILLE	157	94			11	2	295	302	-2%	913	172,0	103,0			11,7	2,0	322,9
MARSANNAY LA COTE	915	291			12	24	1 512	1 591	-5%	5 385	169,9	54,0			2,2	4,4	280,8
NEUILLY-CRIMOLOIS	655	166			27	11	935	989	-5%	3 141	208,5	52,8			8,5	3,7	297,8
OUIGES	291	67			15	6	417	421	-1%	1 627	179,0	41,5			9,1	3,5	256,5
PERRIGNY LES DIJON	493	136			23	15	740	791	-6%	2 201	223,8	61,7			10,7	6,7	336,1
PLOMBIERES LES DIJON	514	120			18	17	767	835	-8%	2 581	199,0	46,7			7,1	6,6	297,1
QUETIGNY	1 640	450			24	46	2 463	2 525	-2%	9 287	176,6	48,5			2,6	4,9	265,2
SAINT APOLLINAIRE	1 555	444			146	39	2 399	2 469	-3%	7 617	204,2	58,3			19,2	5,1	314,9
SENNECEY LES DIJON	440	139			15	6	677	709	-5%	2 122	207,1	65,5			6,9	3,0	319,1
TALANT	2 236	571			155	137	3 368	3 496	-4%	12 004	186,2	47,6			12,9	11,4	280,5
ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	3 489	136			799		4 424	4 672	-5%								
DREE						35	35	32									
FERRAILLE						10	10	14									
SAPINS					81		81	94									
BIODECHETS							166	117									
DIJON METROPOLE - Total	57 016	12 975	7 249	1 206	1 703	1 449	81 765	84 559	-3%	261 901	218	50	28	5	7	6	312

SYNOPTIQUE GENERAL DES DECHETS TRAITES PAR DIJON METROPOLE

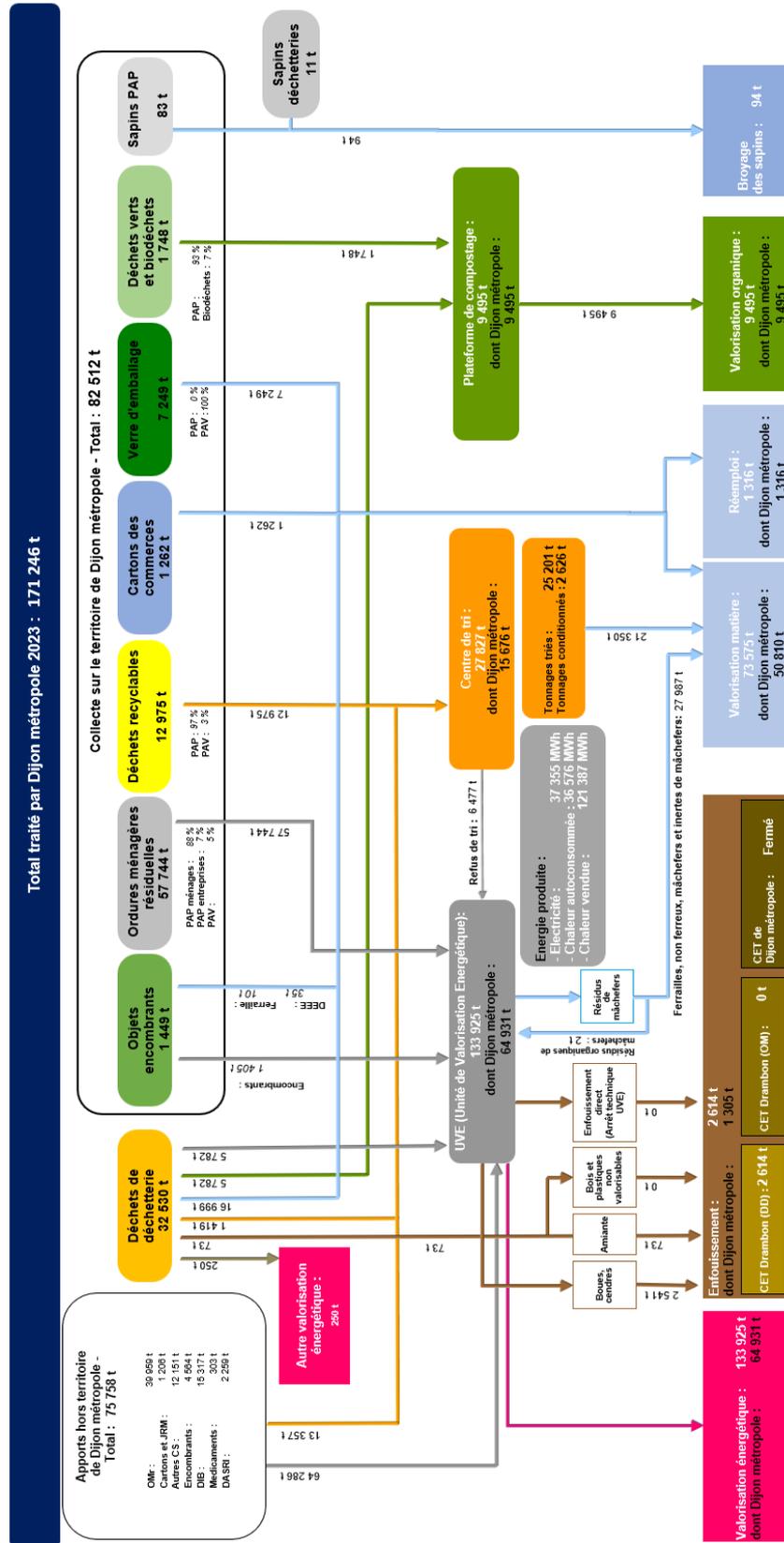


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION DE DIJON METROPOLE

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
01 - collecte	2019-190AM	AMO CENTRE DE TRI	EL CIMAI	3 ans à compter de la notification	28/11/2023
01 - collecte	2020-039FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT1 FOURNITURE DE BACS ROULANTS	ESE France	5 ans	31/12/2025
01 - collecte	2020-040FM	Gestion des déchets ménagers et assimilés LOT2 PRE COLLECTE ET COLLECTE DES DMA	DIEZE (SUEZ)	5 ans	31/12/2025
01 - collecte	2020-155FM	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET BIODECHETS	BIODEPE	4 ans	27/12/2024
01 - collecte	2020-097AM	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX SITES COMPOSTAGE PARTAGÉ DE DM	ALFACY	1 an, reconductible tacitement 3 X 1 an MAX 4 ANS	31/08/2024
01 - collecte	2021-030FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés	FABRIQUE DES GAVOTTES	Période initiale 1 An(s) - Reconducti on 3 fois 1 An(s)	31/03/2025
01 - collecte	2021-031FM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité	ALFACY	Période initiale 1 An(s) - Reconducti on 3 fois 1 An(s)	31/03/2025
01 - collecte	2021-032FM	Marché de fourniture, stockage et	ENVIE	Période initiale 2 Ans -	06/04/2025

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
		distribution de composteurs en kit et équipés - lot 3 : stockage et distribution de composteurs individuels en kit et équipés		Reconducti on 2 fois 1 An(s)	
01 - collecte	2022-001FM	CONCEPTION ET REALISATION DU CDT suite ECT	NÉOS/ARKO S/CUROT/S EPOC	24 mois	12/2023
01 - collecte	2021-101FM	MISSION D'ÉTUDES ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS	ELCIMAI ENVIRONNEMENT Cocontractants : CALIA CONSEIL et PARME AVOCATS	Période initiale 1 An(s) - Reconducti on 3 fois 1 An(s)	08/09/2025
01 - collecte	2021-113AM	Prestations de service pour la gestion des prêts, du stockage et du lavage des gobelets réutilisables - Marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.	ENVIE	2 ans reconductibl e 2 X 1 an	21/09/2025
01 - collecte	2022-156FM	Exploitation du centre de tri communautaire	SUEZRV	5 ans	
01 - collecte	2023-DMAO 105600	Stockage et rechargement du verre d'emballage alimentaire collecté sur le territoire de DM	SETEO	1 an + (3 x 1 an) max 4 ans	07/06/2027
01 - collecte	2023-DMAO 144702	Fourniture d'une benne de collecte de déchets ménagers de 12 m3 à compaction	FAUN	19 mois à compter de la notification	19 mois à compter de la notification
01 - collecte	2023-DMAO 144703	Fourniture d'une benne de collecte des encombrants de 16m3	FAUN	19 mois à compter de la notification	19 mois à compter de la notification
01 - collecte	2023-DMAO 144701	Fourniture d'un châssis cabine 4x2 de 16 tonnes	BERTHIER	19 mois à compter de la notification	19 mois à compter de la notification

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
01 - déchetterie	2022-154FM	Marché de gestion des déchetterie lot 1 : gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries	GODARD	4 ans +1 an	31/12/2026
01 - déchetterie	2022-155FM	Marché de gestion des déchetteries lot 2 : Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages hors périmètre ECO DDS et de l'amiante des 5 déchetterie	SETEO	4 ans +1 an	31/12/2026
01 - UIOM	2020-007FM lot 7	Entretien courant des espaces verts UIOM et CET	JACQUINOT	2 ans reconductible 2 * 1 an	20/01/2020
01 - UIOM	2020-103AM	Travaux de fumisterie	FERBECK	1 an reconductible 3 x 1 an	24/11/2020
01 - UIOM	2020-127AM	Ponts OM : fourniture et remplacement armoires de levage et modification système de translation	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	2 ans avenant de prolongation jusqu'au 30/06/2024	04/11/2020
01 - UIOM	2021-019AM	Maintenance appareils de mesure en continu et semi-continu sur cheminées UVE	ENVEA	1 an renouvelable 3 x 1 an	24/03/2021
01 - UIOM	2021-066AM	Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UVE	EUROBEN	4 ans à compter de la date de notification	09/06/2021
01 - UIOM	2021-069FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 1 : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	EUROFINS HYDROLOGIE EST	1 an renouvelable 3 x 1 an	06/06/2021

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
01 - UIOM	2021-070FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 2 : analyses des fumées, QAL2 et AST	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	1 an renouvelable 3 x 1 an	08/06/2021
01 - UIOM	2021-071FM	Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 3 : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	1 an renouvelable 3 x 1 an	08/06/2021
01 - UIOM	2021-013AM	Collecte et traitement des déchets dangereux	EDIB	1 an renouvelable 3 x 1 an	13/07/2020
01 - UIOM	2021-099FM	Transport et traitement des REFIONS	SETEO	4 ans ferme à compter de la notification	28/09/2021
01 - UIOM	2021-076FM	Fourniture de gaz	SAVE FACTEUR 4 (SF4)	4 ans	01/01/2022
01 - UIOM	2021-080FM	Fourniture d'électricité	EDF	4 ans	01/01/2022
01 - UIOM	2021-145FM	Tri des mâchefers et refus de tri des mâchefers issus de l'UVE	MONT BLANC VALORISATION	2 ans reconductible 2 * 1 an	17/11/2021
01 - UIOM	2022-046FM	Achat de pièces de rechange pour les fours chaudières électrofiltres et prestations de maintenance associées	HZI ESTI	4 ans	26/04/2022
01 - UIOM	2022-058FM	Marché de décompactage, mise en andain, transport et reprise des mâchefers	HUBERT ROUGEOT	2 ans renouvelable 2 x 1 an	25/05/2022
01 - UIOM	2022-073FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la	PRESTABAL LES	2 ans reconductible 2 fois 1 an	20/06/2022

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
01 - UIOM	2022-084FM	plateforme des mâchefers Transfert et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	IWS MINERALS France	2 ans reconductible 2 fois 1 an	28/07/2022
01 - UIOM	2022-115FM	Réception, broyage et renvoi vers l'UVE de Dijon Métropole des OE, DNR et incinérables de déchetteries	SETEO	2 ans reconductible 2 fois 1 an	04/10/2022
01 - UIOM	2022-165FM	Fourniture, installation et mise en service d'analyseurs en ligne de mercure dans les fumées et maintenance globale	ENVEA	6 mois jusqu'à mise en service puis 72 mois pour maintenance	15/12/2022
01 - UIOM	2023D MAO10 2201	Fourniture de chaux	ECL	36 mois reconductible 1 fois 12 mois	07/05/2023
01 - UIOM	2023D MAO10 2202	Fourniture d'ammoniaque	BEAUSEIGN EUR	36 mois reconductible 1 fois 12 mois	18/04/2023
01 - UIOM	2023D MAO10 2203	Fourniture de soude 50%	BEAUSEIGN EUR	36 mois reconductible 1 fois 12 mois	18/04/2023
01 - UIOM	2023D SMC13 5700	Réparation et livraison Quench ligne 2	SGL CARBON	20 semaines	25/09/2023
01 - UIOM	2023D SMC13 1000	Fourniture et maintenance brûleurs fours	FIVES PILLARD	2 ans renouvelable 2 fois 1 an	25/09/2023
01 - UIOM	2023D SMC16 0400	Fourniture et pose de 2 ponts bascule pour l'UVE	PRECIA MOLEN	48 MOIS	23/12/2023
01 - UIOM	2023D MPA12 66	Maintenance système automatisé et du SNCC de l'UVE	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	36 mois reconductible 1 fois 12 mois	03/10/2023
01 - UIOM	2023D MMS01 1700	Aménagement entrée nord est de l'UVE	EUROVIA	10 mois	21/07/2023

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Durée	Fin de marché
01 - UIOM	2021-039AM	Location-entretien de vêtements professionnels	KALHYGE	2 ans, reconductible 2x1an	09/04/2021
02 - DASRI	2023-DMPA133900	Etude, conception, fourniture et remplacement de l'ensemble rails / crémaillères / support frein mécanique pour le convoyage d'une navette DASRI	BECIMEC	10 mois à compter de la notification	20/12/2023
08 - GTA	2021-007FM	Achat de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour le Groupe Turbo-Alternateur	THERMODY N	1 an renouvelable tacitement 3 x 1 an	17/11/2021